

Règlement du concours photo 2020 réserve naturelle

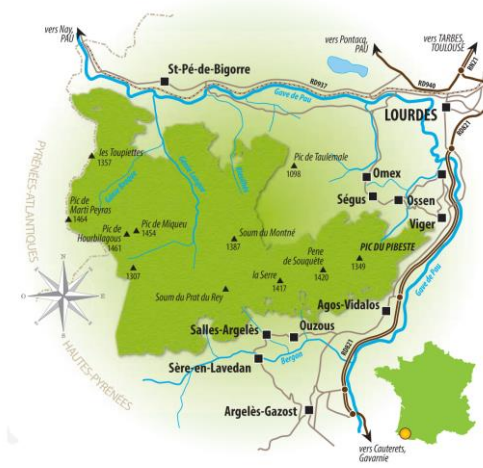
du massif du Pibeste-Aoulhet.

1- Le concours

Le SIVU du massif du Pibeste-Aoulhet qui gère la réserve naturelle du même nom, organise un concours photo sur le thème :
« la réserve et moi » un lieu, une émotion, un emblème.

Les inscriptions se déroulent à partir du 01 mars 2020. Ce concours s'adresse aux amateurs passionnés de photo qui souhaitent faire partager leurs clichés. Le thème concerne les curiosités au sens large (paysagères, naturelles, patrimoniales...) En bref, tout ce qui attire votre attention et attirera celle du jury et du public. Ces photos doivent être prises sur le territoire de la réserve naturelle régionale ou illustrant celle-ci.

A travers ce thème, le SIVU souhaite valoriser son territoire.
(Cartographie du territoire en annexe)



2- Conditions de participation

Le concours photo est ouvert à toute personne physique majeure.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.
Une seule participation par personne.

3- Modalités de pratique

*Les participants doivent impérativement être inscrits auprès du SIVU. Pour cela il faut télécharger le règlement et la fiche d'inscription sur le site web www.rnr-pibeste-aoulhet.com ou sur sa page Facebook. Vous pouvez aussi récupérer la fiche d'inscription et le règlement en exprimant votre demande par email julien.delga@rnr-pibeste-aoulhet.com et au 05.62.97.14.55

La fiche d'inscription ainsi que 3 photos maximum seront demandées et validerons l'inscription. Une fois enregistré, le jury procédera au vote. Sera évalué, la qualité et l'originalité de la prise de vue, le regard artistique et la qualité technique, ainsi que la pertinence vis-à-vis du thème.

*Les participants devront faire parvenir leurs photos par email ou site de transfert de fichier adressé à julien.delga@rnr-pibeste-aoulhet.com ou directement sur CD ou Clef USB à l'adresse suivante :
SIVU du massif du Pibeste-Aoulhet -concours photo 2bis, avenue du Lavedan 65400 AGOS-VIDALOS.

*Les photos devront répondre aux critères suivants :

- Photo en haute résolution, 5 millions de pixels minimum, couleurs ou noir et blanc.
- Photo obligatoirement réalisé sur le territoire de la réserve naturelle ou l'illustrant.
- Photo obligatoirement légendées, titre, lieu et date de la prise de vue. Un commentaire de la photo peut être apporté.
- Photo envoyée sous format JPEG ou TIFF.
- Photo présentée conforme à la prise de vue originale sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans trucages.
- 3 photos par participants.

4- Calendrier :

- Du 1 Mars 2020 au 1 Juin 2020 inscription et envoi des photos.
- Date limite de réception des photos le 1 Juin 2020.
- Fin Juin 2020 le jury procédera à la sélection des photos qui formeront une exposition au sommet du Pic du Pibeste. Les résultats seront diffusés à l'ensemble des photographes, la date et le lieu de la remise des prix ainsi que celle de l'exposition sera transmise en même temps que les résultats.
- Le jury sera composé de : Un élu membre du SIVU ; une personne du monde de la photo (ex : Photographe professionnel,...) ; un membre de l'équipe de la réserve naturelle.
- Aucune photo ne sera retenue sans la fiche d'inscription signée et dûment renseignée.

5- Prix/ récompenses

Les meilleurs clichés sélectionnés feront l'objet d'une exposition au sommet du pic du Pibeste et gagnerons un topo guide « De bois en estives ». Un participant ne peut gagner qu'un seul prix.

- Les prix sont :
- 1 Une journée de stage photo avec un professionnel
 - 2 Une demie journée de stage photo avec un professionnel
 - 3 Un bon d'achat de légumes et œufs auprès de la ferme du Pibeste.

6- Cession des droits d'auteur

La participation au concours entraîne expressément la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice du SIVU. Ce dernier s'engage naturellement à ne pratiquer aucune exploitation des photos en dehors de celle relative à la promotion du territoire de la réserve naturelle régionale du Pibeste-Aoulhet. Le SIVU s'engage à respecter le droit moral de l'auteur.

La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation. Le SIVU du massif du Pibeste-Aoulhet pourra ainsi reproduire les photos dans divers formats et sur tous les supports : revue, affiches, exposition, insertion, presse, etc. Le SIVU du Pibeste-Aoulhet pourra utiliser les photos dans le cadre de représentation publique. Il pourra, le cas échéant, modifier le cadrage de la photographie, y ajouter un texte, sonoriser sa présentation, la présenter en album ou magazine ou encore sur les réseaux sociaux. Le SIVU du massif du Pibeste-Aoulhet s'engage à mentionner l'auteur de la photographie dans les crédits photos.

7- Interprétation du règlement

Toute difficulté relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement pourra faire l'objet d'une demande auprès du SIVU.

Le SIVU se réserve le droit d'annuler le concours ou modifier les prix si des impératifs l'imposent

8- Droit d'accès et de rectification

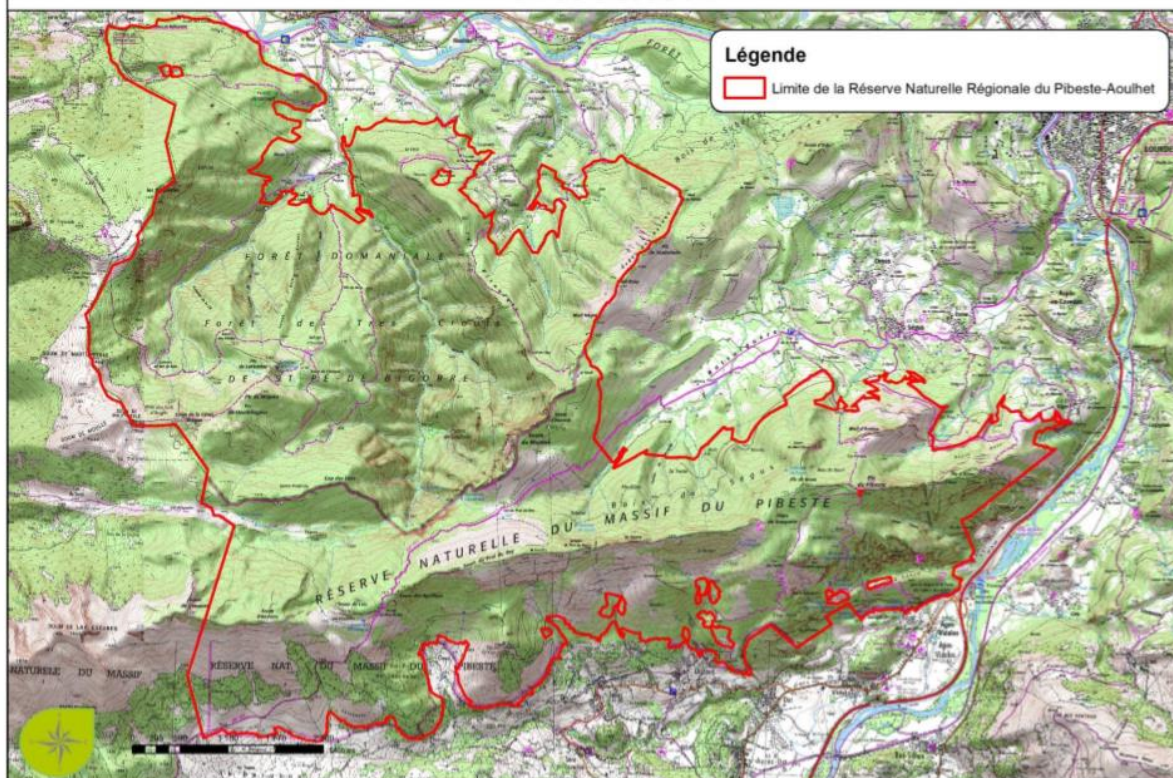
Conformément à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations la concernant.

9- Règlement de la réserve du Pibeste-Aoulhet.

Le territoire de la réserve naturelle est protégé. Lien vers le règlement de la réserve naturelle régionale du massif du Pibeste-Aoulhet ci dessous

http://www.rnr-pibeste-aoulhet.com/images/pdf/Reglement_RNR_PibesteAoulhet.pdf

Plan de situation



Fiche d'inscription :

Ne rien écrire ici :

Nom, prénom :

Adresse :

Mail :

Age :

Souhaite participer au concours photo « curiosités de la réserve naturelle du Pibeste-Aoulhet »

Ne rien écrire ici :

Photo 1 : Titre de la photo : _____

Date de prise de vue : _____ Lieu de la prise de vue : _____

Photo 2 : Titre de la photo : _____

Date de prise de vue : _____ Lieu de la prise de vue : _____

Photo 3 : Titre de la photo : _____

Date de prise de vue : _____ Lieu de la prise de vue : _____

Je confirme avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités :

Date, signature :